



District de la Creuse

Siège social :

17 Rue Jean Bussière
Z.I. Cher du Prat
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du 15 novembre au 15 mars

Lundi : 9h-12h et 13h-17h
Mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h

Du 16 mars au 14 novembre

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Vendredi : 8h-12h et 13h-16h30

Agenda

Mercredi 9 mars 2022 :

- 18h15 : Commission des Statuts et Règlements

Judi 10 mars 2022 :

- 18h30 : Commission de Discipline
- 19h00 : Pôle Technique



Sommaire

Page 2 : convocations réunions

Pages 3 à 15 : PV de l'Assemblée Générale, et de la Commission des Statuts et Règlements

Pages 15 à 20 : informations diverses.

Pages 21 à 24 : désignations officiels.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

Afin de permettre aux clubs actuellement en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de se mettre en règle, une dernière formation initiale en arbitrage sera organisée en Creuse cette saison.

Elle aura lieu les 26 et 27 mars prochains à Guéret de 9 heures 30 à 17 heures 30.

Les modalités pour s'inscrire sont à retrouver en cliquant sur ce lien : [Formations d'arbitres – maLFNA.fr](http://maLFNA.fr).

Les clubs évoluant au niveau départemental actuellement en infraction ont reçu un mail.



INFORMATIONS SUR LES MODULES EDUCATEURS

Harlem ZAYAR, CTD PPF, souhaite communiquer sur les informations suivantes.

Le **module U17-U19**, prévu les 4, 5, 11 et 12 mars 2022 **est ANNULÉ**, le nombre de stagiaires inscrits n'étant pas suffisants.

Concernant le **module Seniors** prévu initialement les 11 et 12/03/22, et fixé désormais les vendredis 18 et 25 mars de 18 heures à 22 heures et les samedis 19 et 26 mars 2022 de 9 heures à 13 heures, **le nombre de stagiaires inscrits à l'heure actuelle n'est toujours pas suffisant (seulement 5)**.

Cette formation sera couplée avec la venue de Corinne DIACRE, Sélectionneur de l'Equipe de France Féminine les vendredi 25 (échange débat) et samedi 26 à Gouzou lors des séances terrains.

AVIS AUX INTERESSES DE S'INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE et avant le 11/03/22, sous peine d'annulation de cette formation également.



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

CONVOCAION

Destinataires : Mmes COUT, RIDOUX, MM. APOLLARO, LEYNIAT, MULOT, PARIS N., PLANCHAT, ROBERT.

Pour information : M. LAFRIQUE.

Vous êtes prié (e) d'assister à la réunion de la **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS** qui aura lieu le

MERCREDI 9 MARS 2022 à 18 H 15 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Audition
- Examen des dossiers
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAION.

POLE TECHNIQUE

CONVOCAION

Destinataires : Mme FOUCAULT, MM. BELHOMME, BERNON, BODEAU, BORD, BOURDIAUX, BOUSSAGEON, CHOVEAU, CHRISTY, COUBRET, COURTY, DUFAUD, GODARD J-C., JARY, KEBLI, LAMOULINE, LECOEUR, MALTERRE, MANGIN, MARGUINOT, PERRIERE, RIBES, ROBERT, SAMMARTANO, SAUTIVET, SCHWEYER, SICOT, SOTTEAU, TESTIER, VILLATTE.

Pour invitation : Mme ZAYAR, M. NORE.

Pour information : M. LAFRIQUE.

Vous êtes prié (e) d'assister à la réunion de la **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS** qui aura lieu le

JEUDI 10 MARS 2022 à 19 H 00 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Organisation de la Finale Départementale U13 (avec notamment le tirage au sort des premières rencontres)
- Point sur les Sélections, détections
- Prévisionnel des actions techniques de fin de saison
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAION.



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

**VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 à 19 heures 30,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. LAFRIQUE (Président), AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, DELAGE, DUFAUD, Mme LORCERIE, MM. GAYET, ECOBICHON, PARIS N., PARIS S., RANCIER, ROBERT, ZARROUK.

Excusés : Mme DARFEUILLE (Préfète de la Creuse) ; M. MOREAU (Député de la Creuse) ; Mmes SIMONET, BUNLON (Présidente et Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; Mme FOURNIER (Maire de Guéret) ; M. ANDRIEU (Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ; M. LAGRANGE (Président du CDOS 23) ; Mme VEDRINES, MM. COUBRET, AUPETIT, CADEVILLE, JARY, Mme LABETOULLE, MM. PERRIERE, WAILLIEZ (Membres du Comité de Direction) ; MM. BLERON, LEYNIAT (Membres cooptés).

Assistent : M. LOZACH (Sénateur) ; M. OLLIER (Service Jeunesse et Sports DASEN) ; M. MROIVILI (Conseiller Municipal de Guéret) ; Mme CAPAZZA (représentante du Président du CDOS 23) ; M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; M. KEBLI (Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. DESHERAUD, GODARD B., BERNARD (Membres cooptés) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), MM. LACAN (Secrétaire Administratif), LACOTE (CTDDAP).

Clubs présents : AHUN (M. DESLOGES) - AJAIN (M. BETOUX) - AUBUSSON EF (M. TOUBLAN) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (M. JOLY) - BENEVENT-MARSAC (M. ROBERT) - BETETE-ROCHES (M. VILLATTE) - BORD St GEORGES (M. CARRAT) - BOURGANEUF (M. BOSLE) - BOUSSAC (Mme BONNAFOUX) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. LAURENSEN) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (Mme DEPECHE) - CHENIERS (Mme POISSONNIER) - CLUGNAT (M. BOURSAT) - LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (M. DESLOGES) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - DONTREIX (M. DUMONTAUX) - DUN-NAILLAT (M. DELAGE) - EVAUX-BUDELIERE (M. CHIRADE) - FELLETIN (M. MIGNATON) - FLAYAT (M. BENARD) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (M. MONNET) - FURSAC (M. DUFOUR) - GOUZON AVENIR (Mme ELIAS) - GRAND-BOURG (M. ROBERT) - ES GUERETOISE (M. MORELLE) - JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (M. ROMAIN) - MAINSAT-SANNAT (M. LOUBAUD) - MAYOTTE ASC (M. SIACA) - MEASNES (M. NANDILLON) - MERINCHAL (M. VERNADE) - NEW TEAM (M. BESSE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-SANNEVILLE (M. LAROCHE) - PEYRABOUT-LA SAUNIERE (M. RAPISSAT) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. ECOBICHON) - ROUGNAT (M. CHARPENTIER) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - SOUMANS (M. COTINAT) - ESM LA SOUTERRAINE (M. MACOIN) - SUD EST CREUSE (M. VERNEDE) - St AGNANT DE VERSILLAT (M. PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (M. BENARD) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. DELAGE) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. GRAMPEIX) - St VAURY (Mme FONTANEL) - Ste FEYRE (M. BETOUX) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Club absent : MAUTES.

Début de l'Assemblée Générale : 19 heures 40.

Le Président salue tous les participants et remercie le Crédit Agricole Centre-France pour la mise à disposition de la salle.

Il se dit heureux de retrouver les clubs après des mois difficiles et rappelle chacun à la prudence et au respect des gestes barrières.

Il déclare la séance ouverte et passe la parole à Michèle LORCERIE qui constate le quorum, la liste d'émargement laissant apparaître un seul club absent, l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Après avoir rappelé que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020 a été publié dans Foot Hebdo Creuse n° 490 du 06/11/20 et sur le site internet du District, et en l'absence de toute question, le Président le soumet aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.



2 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Tout d'abord, le Président remercie de leur présence M. Jean-Jacques LOZACH, Sénateur ; Mme Françoise CAPAZZA, représentant Christian LAGRANGE, Président du CDOS ; M. Nicolas OLLIER, du Service de la Jeunesse et des Sports ; M. Chaarane MROIVILI, représentant Madame le Maire de Guéret ; M. Philippe LALANDE, Président de l'UNAF 23 et M. René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs.

« Depuis notre précédente Assemblée Générale Elective en septembre 2020, beaucoup de choses ont changé.

Pour ce qui concerne le District, en ouverture de cette séance, je ne peux passer sous silence la disparition de Franck et je vous propose de visionner un petit diaporama réalisé par Vanessa JUGE, Conseillère Technique à la Ligue. »

(Jean-Pierre BETOUX diffuse le diaporama)

« Un hommage sera rendu à Franck au District dans les semaines à venir, nous vous tiendrons informés, ainsi que le club de La Souterraine qui souhaite organiser un tournoi.

A cet hommage, j'associe par la pensée toutes celles et ceux qui vous étaient chers, qui ont œuvré dans vos clubs et nous ont quitté.

Je pense notamment à notre ancien Vice-Président du District et Trésorier de Foot Génération 2000, Didier COURTAUD.

Bien difficile de tenir une Assemblée Générale-bilan de la saison 2020/2021 au vu de l'arrêt prématuré de nos compétitions en octobre 2020.

Notre Secrétaire Générale vous présentera néanmoins le rapport moral.

Ce que je retiens de cet épisode particulier, c'est la capacité de nos clubs à s'adapter.

Je veux simplement vous redire notre admiration pour la manière avec laquelle vous avez rebondi en ce début de saison.

Bien sûr, rien n'est facile, les effectifs seniors sont en baisse mais on sent une volonté de redémarrer.

Les compétitions ont donc commencé, sous condition de présentation de pass-sanitaire, et se déroulent plutôt bien grâce à la compréhension de tous.

Je me permettrai juste une petite remarque : la vérification du pass doit se faire en présence d'un dirigeant de chaque équipe.

Ça paraît logique.....

Un point sur les effectifs :

- en 2018/2019, saison post Coupe du Monde, 5.145 licenciés, on avait bien augmenté, - 2019/2020 : 2.855,

- 2020/2021 : 4.186, soit moins 14 %.

A ce jour, nous sommes à 3.904....

Alors, comment repartir de l'avant ?

Avec la nouvelle équipe élue, il y a un an maintenant, nous avons mis en place un nouveau fonctionnement par pôles.

Certes, la COVID a un peu perturbé cet ordonnancement, mais je suis persuadé que nous serons à court terme plus efficaces et mieux armés pour vous proposer un accompagnement plus large.

Nous en reparlerons au point 9 de l'ordre du jour.

Mais il est clair qu'il va nous falloir agir pour relancer la pratique :

- en direction des jeunes : comment peut-on comprendre qu'un vaste territoire du département ne compte pas d'école de foot ?

- le foot-loisir : le foot à 8, par exemple, doit constituer une nouvelle offre pour une catégorie de nos pratiquants que la covid a pu éloigner des terrains ;

- le foot en marchant, autre exemple, en lien avec le coordinateur PEPS de l'Agence Régionale de Santé.

C'est le sport sur ordonnance.

- la mise en place d'un statut des éducateurs pour nos clubs de l'élite départementale, la D1.

Je suis intimement persuadé que nous regagnerons des jeunes garçons et filles par un travail de proximité qui tient en grande partie à la qualité de l'encadrement.

A ce sujet, nous étions en début d'après-midi à Limoges, avec Sylvain LACOTE et Cédric JARY, pour une rencontre avec Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue, et Timothée JOHNSON, Président du District de la Haute-Vienne.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'un CTD PPF, salarié de la Ligue, va être mis à disposition de nos deux Districts sur un poste mutualisé, moyennant bien sûr une participation financière de notre part.

A compter du 1^{er} janvier, nous accueillerons donc Mme Harlem ZAYAR.

Je vous remercie par avance de lui réserver le meilleur accueil.



Parallèlement, toujours en ce qui concerne l'encadrement, nous poursuivons notre démarche pour préserver l'emploi dans les clubs.

Nous avons besoin du soutien de l'Etat et des collectivités.

Et nous organiserons le lundi 6 décembre prochain au District une réunion de présentation du dispositif du BMF en apprentissage.

Cette réunion d'aujourd'hui comportera, comme chaque année à cette époque, une large partie consacrée aux finances.

Ce sera l'occasion de voir que le District se porte bien dans ce domaine, mieux qu'il y a 4 ou 5 ans, même s'il faut rester prudents.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet dans ces propos introductifs, je laisserai notre trésorier Serge vous présenter tout ça.

Pour conclure cette introduction, je vais vous souhaiter à toutes et tous une belle saison sportive non sans avoir apporté une précision me concernant.

Suite à mon élection, pas vraiment prévue, à la Vice-Présidence de la Région Nouvelle Aquitaine, j'ai un emploi du temps très chargé, vous vous en doutez....

Toutefois, j'ai choisi de demeurer pour l'instant à la présidence du District.

Je sais que ce n'est pas forcément confortable pour mes collègues du Bureau du District et pour nos salariés.

Si j'ai pris cette décision, c'est que je sais pouvoir compter sur leur soutien et m'appuyer sur leurs compétences.

On terminera donc la saison ainsi et on refera le point en juin prochain.

Voilà, c'est dit et ça mettra fin à toutes les rumeurs...

En tout cas, merci de votre présence et de votre attention.

Je laisse le micro à Michèle. »

3 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Dans l'éventualité de votes au cours de la soirée qui seront placés sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale, présidée par Jacques DESHERAUD, la Secrétaire générale sollicite trois volontaires de clubs.

Mme ELIAS (Gouzon Avenir), et MM. MOULINAT (CS Boussac) et LONCLE (US Vallière) sont désignés par l'Assemblée.

M. GODARD présidera le Bureau.

4 - DISCUSSION ET VOTE DU RAPPORT MORAL

Le Président rappelle aux clubs qu'ils ont eu connaissance du rapport moral dans le Foot Hebdo Creuse Spécial.

En l'absence de question, il met le rapport au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie la Secrétaire Générale et les Présidents de Commissions pour la rédaction.

Il indique que le District adresse tous ses encouragements à l'ES Guéretoise qui va jouer le 6^{ème} tour de la Coupe de France.



5 - COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2020/2021

Le Président, avant de passer la parole au Trésorier Serge AUBLANC, remercie tous les partenaires qui ont maintenu les subventions.

Le Trésorier présente ensuite à l'Assemblée les différentes lignes des bilans actif et passif, ainsi que celles du compte de résultat.

COMPTE DE RESULTAT - SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	du 01/07/20 au 30/06/21	du 01/07/19 au 30/06/20
Définition de la base 100		
PRODUITS		
Objet promo,écusson,livres,tablettes	53,32	1 285,32
Amendes,sanctions, rembt divers	6 641,66	42 399,62
Engagements		24 295,00
Subventions et participations	207 946,13	224 263,73
Recettes	15 124,07	1 100,82
Amortissements et provisions	2 701,17	2 701,17
Total	232 466,35	296 045,66
CHARGES		
Achats (fournitures, électricité,eau,...)	18 748,99	22 952,61
Services extérieurs	18 108,76	24 144,90
Autres services extérieurs	4 603,84	4 615,40
Déplacements et missions	9 322,03	20 010,45
Frais de gestion	4 831,13	5 911,67
Salaires et Traitements	70 260,90	116 878,82
Charges sociales	4 328,80	35 986,77
Impôts et taxes	3 962,94	4 433,46
Amortissements et provisions	27 827,53	30 244,95
Autres charges de gestion courantes	31,00	11 842,00
Total	162 025,92	277 021,03
RESULTAT D'EXPLOITATION	70 440,43	19 024,63
Produits financiers	478,18	814,22
Charges financières	17,70	330,23
Résultat financier	460,48	483,99
RESULTAT COURANT	70 900,91	19 508,62
Produits exceptionnels	1 611,65	1 761,46
Charges exceptionnelles	11 553,60	2 738,67
Résultat exceptionnel	-9 941,95	-977,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 958,96	18 531,41



BILAN SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	296 493,86	212 013,58	84 480,28	95 557,18
Installations techniques, matériel et mobilier	39 190,13	36 372,75	2 817,38	1 815,17
Autres immobilisations corporelles	10 749,04		10 749,04	14 064,04
Aménagements spéciaux	3 402,62	4 532,84	-1 130,22	-811,38
ACTIF IMMOBILISE	355 862,90	252 919,17	102 943,73	116 652,26
Créances				
Créances FFF/LCO/Divers	12 833,45		12 833,45	83 373,30
Clubs de la creuse débiteurs	2 360,53		2 360,53	10 855,22
Autres créances, produits à recevoir	22 919,17		22 919,17	34 674,16
Divers				
Placements financiers	303 826,10		303 826,10	148 955,22
ACTIF CIRCULANT	341 939,25		341 939,25	277 857,90
TOTAL ACTIF	697 802,15	252 919,17	444 882,98	394 510,16

BILAN SAISON 2020-2021

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Fonds associatifs	239 203,23	239 203,23
Subvention d'équipement	21 716,72	24 417,89
Réserve constituée	32 000,00	16 000,00
Report à nouveau	-13 759,26	-32 290,67
Résultat de l'exercice	60 958,96	18 531,41
CAPITAUX PROPRES	340 119,65	265 861,86
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour fin de carrière	9 779,00	21 537,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 779,00	21 537,00
Emprunts	31 474,78	41 789,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 346,33	1 112,26
Personnel	11 083,45	15 996,87
Organismes sociaux	4 890,04	16 264,18
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 319,82	33 373,31
Autres dettes	21 317,70	13 203,98
Clubs de la creuse créditeurs	1 946,03	984,23
Divers à régulariser	21 926,00	17 760,00
DETTES	94 984,33	107 111,30
TOTAL PASSIF	444 882,98	394 510,16

Serge AUBLANC précise que les comptes présentent un résultat excédentaire de plus de 60.000 euros, ce qui conforte notre trésorerie, et que, dans l'immédiat, il n'y a plus de souci financier.

Il rappelle ensuite que le Comité de Direction a accepté d'exonérer les clubs du montant des engagements sur le présent exercice, ce qui représente environ 35.000 à 37.000 euros.

Il termine en indiquant qu'aujourd'hui la base est saine, et que le District peut développer des actions.



6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En l'absence d'intervention, le Président passe la parole à Madame Claire DESSOLA qui représente le cabinet comptable ACEC BSR AUDIT, en la remerciant de son aide tout au long de la saison.

Mme DESSOLA s'adresse à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.»

Puis, elle enchaîne par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.



Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. »

10 - APPROBATION DES COMPTES 2020/2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2020/2021, ainsi que l'affectation du résultat au report à nouveau.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

11 - DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2021/2022

Pour conclure cette partie financière de l'Assemblée Générale, Serge AUBLANC présente le budget 2021/2022, équilibré à 194.000 euros, en indiquant avoir adapté les charges du personnel, le Président précisant que la Commission a travaillé cette fois sans trop de visibilité.

RECETTES	
Cotisations (Membres indépendants)	350
Amendes, sanctions , frais de dossier, frais de gestion	38 000
Engagements (Championnat, Coupes)	9 000
Subventions F.F.F	26 600
Subventions F.F.F et L.F.N.A (Convention d'Objectifs, fonctionnement, licences)	73 000
Subventions F.F.F et L.F.N.A (Cadre Technique)	0
Subvention ANS	16 000
Subventions Conseil Départemental (CPO)	16 000
Conseil Régional (emploi associatif)	5 000
Subventions Partenaires et autres	5 000
Recettes Coupes	4 500
Produits financiers	550
TOTAL RECETTES	194 000
DEPENSES	
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements, ...)	16 100
Services extérieurs (stages, journée des bénévoles, récompenses, Finales Coupes, ...)	12 150
Autres services extérieurs	9 700
Frais de mission	8 000
Frais de déplacement des Commissions	11 000
Frais postaux	1 500
Téléphone	3 000
Frais de gestion (Section Sportive, journées futsal, écoles primaires, ...)	12 000
Impôts et taxes	4 500
Charges de personnel	115 000
Charges financières (intérêts, taxes bancaires)	550
Charges exceptionnelles	500
TOTAL DEPENSES	194 000



En l'absence de remarque et de question, le Président met au vote ce budget. Celui-ci est adopté à l'unanimité des clubs présents.

Le Président félicite et remercie M. AUBLANC et ses collègues, ainsi que Véronique CHANUDET, pour la présentation et le travail réalisé.

9 - ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le Président reprend la parole : « Je l'ai dit en préambule, s'il l'on veut négocier cette période post-covid, il va nous falloir améliorer notre structuration, et la vôtre donc.

Je vous ai parlé de la mise en place du statut des Educateurs pour les clubs de Départemental 1.

Un règlement a été élaboré par la Commission des Statuts et Règlements et qui a été bien accueilli dans l'ensemble.

Chacun a bien sûr conscience que la formation des éducateurs est un élément fort pour l'avenir de notre football creusois.

Juste pour info, nous étions le seul District en Nouvelle Aquitaine à ne pas appliquer d'obligation, ce qui pouvait poser problème à nos clubs accédant en Régional 3.

J'insiste sur le fait que ce nouveau règlement, à valider par le Comité de Direction, a été rédigé en collaboration avec les clubs concernés.

La mise en place d'un statut des jeunes sera aussi à étudier dans un proche avenir.

2^{ème} point :

Il a été décidé de confier à Guillaume, notre Secrétaire Administratif, de nouvelles missions à compter du 1^{er} janvier 2022.

Notez bien qu'il sera désormais à votre disposition pour venir à votre rencontre dans les clubs, vous aider, au travers de réunions, à monter des dossiers de demande de subvention par exemple, organiser des réunions d'informations à destination de vos licenciés.

Nous attendons vos demandes, en précisant que les élus du Comité de Direction accompagneront bien évidemment Guillaume ou Sylvain pour la partie qui le concerne en foot d'animation.

3^{ème} point :

J'ai le plaisir de vous présenter Yannis GUELLIL qui nous vient de Corrèze.

Recruté en qualité d'apprenti par la Ligue, Yanis a justement pour mission d'accompagner les clubs, mais je vais le laisser se présenter. »

Yanis GUELLIL se présente et indique toutes les missions et dossiers pour lesquels il peut aider les clubs.

Le Président reprend la parole : « Merci Yanis.

Les instances, District et Ligue réunis, ont donc décidé de mettre des moyens supplémentaires pour vous accompagner.

Je compte sur vous pour saisir la balle au bond et nous faire appel.

Le dispositif d'apprentissage peut d'ailleurs être un plus pour un club.

A ce sujet, Antonio FERNANDES, de l'équipe Technique Régionale, sera présent au District, je vous le redis, le lundi 6 décembre en soirée pour vous présenter le dispositif.

Vous allez recevoir une invitation, n'hésitez pas à venir. »

10 - INTERVENTION DES PERSONNALITES

- **Monsieur Jean-Jacques LOZACH, Sénateur** tient à dire le plaisir à retrouver les clubs creusois.

Il remercie Philippe LAFRIQUE pour son invitation et le félicite pour toutes les responsabilités qu'il doit assumer.

Il tient à saluer l'enthousiasme des clubs dans la situation actuelle, leur engagement étant particulièrement difficile.

Il informe qu'un plan pour les équipements sportifs de proximité vient d'être annoncé ainsi qu'une future loi sur le sport concernant la gouvernance et la parité entre homme et femme.

Pour finir, il espère que le foot creusois continuera à prospérer.

- **Madame Françoise CAPAZZA, Comité Départemental Olympique et Sportif** est nouvellement élue et indique avoir plaisir à rencontrer les représentants des clubs de football creusois.

Elle ne souhaite pas monopoliser la parole et souhaite à tous les participants une belle saison sportive.

- **Monsieur René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs**, souhaite relancer l'Amicale.

Il indique que l'adhésion est gratuite pour les éducateurs.

Il fait appel à tous les dirigeants présents pour qu'ils informent leurs éducateurs qu'une réunion aura lieu le 21 novembre.



- **Monsieur Nicolas OLLIER, Jeunesse et Sports**, remercie Monsieur le Sénateur d'être revenu sur l'évolution sportive et notamment sur la gouvernance locale.

Malgré les difficultés, il indique que le football a été un moteur bien qu'il ait fallu qu'il s'adapte tous les jours à des changements et il remercie les dirigeants présents pour le travail effectué.

Il tient à saluer l'apport de Franck TRICOCHÉ, cet homme humble et qui avait le sens du partage, à la jeunesse creusoise d'un impact fort sur l'ensemble des jeunes et éducateurs.

Il comprend la difficulté des clubs concernant les financements éventuels au vu de la visibilité complexe.

Il termine en rappelant que peu de fédérations ont une aussi importante répercussion financière du sport professionnel en direction du secteur amateur.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Mail de l'ESM La Souterraine demandant pourquoi le prélèvement des frais d'arbitrage ne se fait que pour la Départemental 1.

Il est répondu que le Comité étudiera la faisabilité pour les saisons futures.

Mail du FC La Forêt du Temple concernant le règlement de l'arbitrage des féminines et le règlement en terme de couleurs de maillots quand deux clubs se présentent en ayant la même.

Guillaume LACAN répond au club en leur précisant les articles de règlement correspondant à leurs interrogations.

Le Président indique aux clubs que, suite au constat que certains clubs n'avaient aucune coordonnée de dirigeants qui n'apparaissait sur le site internet, le Comité a demandé au Secrétariat de faire le nécessaire pour que tous les clubs aient au moins un dirigeant dont les coordonnées téléphoniques soient visibles.

12 - REMISE DES DOTATIONS « LABEL SENIORS »

Le Président reprend la parole une dernière fois : « vous le savez, il existe depuis de nombreuses saisons des labels pour les Ecoles de Foot dans le cadre fédéral.

Au niveau des seniors, c'est la Ligue qui a pris l'initiative de monter leur dispositif.

Ce soir, nous allons remettre les dotations à nos clubs labellisés, ES Ahun, US Felletin, Gouzou Avenir et US Vallière.

Avant, je veux vous présenter très brièvement les critères, simplement pour vous montrer que de nombreux clubs peuvent y prétendre.

Ce label est construit autour de 4 projets :

- associatif
- sportif
- éducatif
- encadrement et formation

Vous voyez les différents critères qui valent un nombre de point.

Le total permet d'atteindre (ou non) l'un des 3 niveaux :

- espoir
- Excellence
- Elite

Pour la saison 2020/2021, le travail avait été entrepris par Franck.

Sylvain et Guillaume ont pris la relève, avec les bénévoles.

Je les en remercie tous bien sincèrement.

Et, je ne vous cache pas que cette remise aujourd'hui a une saveur particulière.

Je vais donc appeler les Vice-Présidents pour vous remettre les dotations. »

Il est donc procédé à la remise des dotations aux clubs lauréats.

13 - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence d'autres questions, le Président remercie Jean-Pierre BETOUX pour la diffusion du diaporama, tous les participants pour leur présence et clôture l'Assemblée Générale à 22 heures en rappelant que, compte-tenu de la pandémie, il n'a pas été possible de leur offrir le verre de l'amitié.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

Le Secrétaire Administratif : Guillaume LACAN



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MERCREDI 2 MARS 2022

PV N° 4

Présents : Mmes COUT, RIDOUX, MM. APOLLARO, MULOT, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Excusé : M. LEYNIAT.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification.
Pour les Coupes et Challenges, ce délai est ramené à 48 heures.
Les frais de dossier (73 euros) seront à débiter au club appelant.

*** ADOPTION DU DERNIER PV**

Le procès-verbal n° 3 de la réunion du 18/01/22 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

*** EXAMEN DES RECLAMATIONS**

- Match 23569813 BOUSSAC (4) / CHAMBON (3) Départemental 4 - Poule B du 06/02/22.

Réserve de Boussac : « Je soussigné(e) BRECHARD FABIEN licence n° 1100646768 Capitaine du club C.S. BOUSSAC formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club J.S. CHAMBONNAISE, pour le motif suivant : des joueurs du club J.S. CHAMBONNAISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Boussac sera débité de 32 euros (droits de réclamation).

Sur le fond, après vérification, la Commission constate que 2 joueurs de Chambon ont effectivement pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

En conséquence, en application des articles 141 bis, 142.4 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, la Commission donne match perdu par pénalité à Chambon (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Boussac (3 points, 3 buts).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

Chambon débité de 32 euros au profit de Chambon (remboursement des droits de réclamation).

- Match 23568992 GOUZON AVENIR (2) / St AGNANT DE VERSILLAT (1) Départemental 1 du 12/02/22.

Réserve de St Agnant de Versillat : « Je soussigné(e) COURET JULIEN licence n° 1172417412 Capitaine du club U.S. VERSILLACOISE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AV.S. DE GOUZON, pour le motif suivant : des joueurs du club AV.S. DE GOUZON sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

St Agnant de Versillat sera débité de 32 euros (droits de réclamation).

Sur le fond, après vérification, la Commission constate qu'aucun joueur de Gouzon Avenir n'a participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure.

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.



- Match 23569223 AUBUSSON EF (2) / AHUN (1) Départemental 2 - Poule B du 13/02/22.

Réserve d'Ahun : « Je soussigné(e) ESTEVE MATHIAS licence n° 1132425339 Capitaine du club ENT.S. AHUNOISE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT.F. AUBUSSONNAIS, pour le motif suivant : des joueurs du club ENT.F. AUBUSSONNAIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Ahun sera débité de 32 euros (droits de réclamation).

La Commission demande des compléments d'information au Secrétariat du District et examinera cette réserve lors de la prochaine réunion.

- Match 23569153 FURSAC (1) / ES GUERETOISE (3) Départemental 2 - Poule A du 20/02/22.

Réserve de Fursac : « Je soussigné(e) GUNTHER DAVID licence n° 1109317108 Capitaine du club F.C. DE FURSAC formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT.S. GUERETOISE, pour le motif suivant : des joueurs du club ENT.S. GUERETOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Fursac sera débité de 32 euros (droits de réclamation).

Sur le fond, après vérification, la Commission constate que 3 joueurs de l'ES Guérétoise ont effectivement pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

En conséquence, en application des articles 141 bis, 142.4 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, la Commission donne match perdu par pénalité à l'ES Guérétoise (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Fursac (3 points, 3 buts).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

ES Guérétoise débité de 32 euros au profit de Fursac (remboursement des droits de réclamation).

- Match 23569414 BOURGANEUF (2) / Ste FEYRE (3) Départemental 3 - Poule A du 20/02/22.

Réserve de Bourganeuf : « Je soussigné(e) GUNERI BURCIN licence n° 1182429539 Capitaine du club U.S. DES CLUBS DE BOURGANEUF formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club RAPID F.C. STE FEYRE, pour le motif suivant : des joueurs du club RAPID F.C. STE FEYRE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Bourganeuf sera débité de 32 euros (droits de réclamation).

Sur le fond, après vérification, la Commission constate que 3 joueurs de Ste Feyre ont effectivement pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

En conséquence, en application des articles 141 bis, 142.4 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, la Commission donne match perdu par pénalité à Ste Feyre (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Bourganeuf (3 points, 5 buts).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

Ste Feyre débité de 32 euros au profit de Bourganeuf (remboursement des droits de réclamation).



* DOSSIER TRANSMIS PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

- Match 23572206 MERINCHAL (3) / St SULPICE-St GEORGES (2) Départemental 4 - Poule C du 27/02/22.

La Commission prend note du mail des co-Présidents de St Sulpice-St Georges et décide de convoquer à sa réunion du mercredi 9 mars 2022 à 18 heures 30 les Présidents des deux clubs concernés.

Prochaine réunion : mercredi 9 mars 2022 à 18 heures 15.

La Présidente :

Stéphanie COUT.

La Secrétaire de Séance :

Charlotte RIDOUX.

FORMATION ARBITRES DISTRICT

La Commission d'Arbitrage organise des formations à l'attention des arbitres départementaux à **Guéret au Siège du District à 18 heures 30 les vendredis :**

- 4 mars 2022 (spécifique Jeunes Arbitres)
- 25 mars 2022
- 1^{er} avril 2022
- 15 avril 2022

ECHANGES D'ARBITRES CREUSE / ALLIER

• SAMEDI 5 MARS 2022

- **Allier** : VALLON-EN-SULLY / TOULON-SUR-ALLIER. Arbitre : Christophe CHOLIN (23)

• DIMANCHE 6 MARS 2022

- **Creuse** : EVAUX-BUDELIERE / CHENERAILLES. Arbitre : Christophe CHABOT (03)

• SAMEDI 12 MARS 2022

- **Allier** : DOMERAT / NEUVY. Arbitre : Richard PASQUET (23)

• DIMANCHE 13 MARS 2022

- **Creuse** : BOUSSAC / AUZANCES. Arbitre : Yoann CAZIER (03)

• DIMANCHE 27 MARS 2022

- **Allier** : QUINSSAINES / VAL DE SIOULE. Arbitre : René KEBLI (23)
- **Creuse** : MERINCHAL / LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE. Arbitre : Pierre LEMOS (03)

• DIMANCHE 3 AVRIL 2022

- **Allier** : MONTLUCON FOOT / DESERTINES. Arbitre : Khaled BELFODIL (23)
- **Creuse** : CHAMBON / AHUN. Arbitre : Ezequiel MIRANDA (03)



- **SAMEDI 9 AVRIL 2022**

- **Allier** : DESERTINES / TOULON-SUR-ALLIER. Arbitre : Alain BOSLE (23)

- **DIMANCHE 10 AVRIL 2022**

- **Creuse** : CHENERAILLES / VALLIERE. Arbitre : Dylan MARTIN (03)

- **SAMEDI 23 AVRIL 2022**

- **Creuse** : PEYRAT LA NONIERE / SARDENT. Arbitre : Roger FERNANDES (03)

- **DIMANCHE 24 AVRIL 2022**

- **Allier** : MONTLUCON MEDIEVAL / GARNAT-St MARTIN. Arbitre : Christophe COUT (23)

ECHANGES D'ARBITRES CREUSE / PUY DE DOME

- **SAMEDI 5 MARS 2022**

- **Puy de Dôme** : CHAPDES-BEAUFORT / St BONNET-PRES-RIOM. Arbitre : Jean-Claude VILLATTE (23)

- **DIMANCHE 6 MARS 2022**

- **Creuse** : AUZANCES / LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE. Arbitre : Matthieu MALNAR (63)

- **DIMANCHE 13 MARS 2022**

- **Puy de Dôme** : St PRIEST DES CHAMPS / BILLOM. Arbitre : François LONCLE (23)

- **Creuse** : GOUZON AVENIR / CHAMBON. Arbitre : Elias KANI (63)

- **DIMANCHE 27 MARS 2022**

- **Puy de Dôme** : NORD COMBRAILLES / CLERMONT PORTUGAL. Arbitre : Othmane ABDELHAKMI (23)

- **Creuse** : EVAUX-BUDELIERE / VALLIERE. Arbitre : Stéphane DUPONT (63)

- **DIMANCHE 3 AVRIL 2022**

- **Puy de Dôme** : ORCINES / BILLOM. Arbitre : Christophe LOUBAUD (23)

- **Creuse** : St FIEL / BENEVENT-MARSAC. Arbitre : (63)

- **DIMANCHE 10 AVRIL 2022**

- **Puy de Dôme** : CHARBONNIERES PAUGNAT / St PRIEST DES CHAMPS. Arbitre : Rodolphe CHATAIN (23)

- **Creuse** : MERINCHAL / CHAMBON. Arbitre : (63)

- **DIMANCHE 10 AVRIL 2022**

- **Puy de Dôme** : St OURS LES ROCHES / ENVAL MARSAT. Arbitre : Alain BOSLE (23)

- **Creuse** : AUZANCES / CHENERAILLES. Arbitre : (63)



ECHANGES D'ARBITRES CREUSE / HAUTE-VIENNE

- **DIMANCHE 13 MARS 2022**
 - **Creuse** : St VAURY / Ste FEYRE. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 27 MARS 2022**
 - **Creuse** : BOURGANEUF / St AGNANT DE VERSILLAT. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 3 AVRIL 2022**
 - **Creuse** : St FIEL / BENEVENT-MARSAC. Arbitre : (87)
- **SAMEDI 9 AVRIL 2022**
 - **Creuse** : AUZANCES / MERINCHAL. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 17 AVRIL 2022**
 - **Creuse** : MERINCHAL / Ste FEYRE. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 24 AVRIL 2022**
 - **Creuse** : BENEVENT-MARSAC / BOUSSAC. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 1^{er} MAI 2022**
 - **Creuse** : SARDENT / BENEVENT-MARSAC. Arbitre : (87)
- **DIMANCHE 15 MAI 2022**
 - **Creuse** : BOURGANEUF / AUZANCES. Arbitre : (87)



PARTENARIAT FRANCE BLEU CREUSE



Le District sera régulièrement invité dans l'émission « Le Creuse Sporting Club », animée par Thibault ALPHONSE tous les soirs du lundi au vendredi de 18 heures à 18 heures 30.

A cette occasion, il sera possible de mettre à l'honneur un club, un bénévole ou une action que vous mettez en place.

N'hésitez pas à contacter le District !

Soyez réactifs et ne vous y prenez pas à la dernière minute !

D'autre part, **France Bleu Creuse met à disposition un répondeur (05.55.81.13.82)** pour **annoncer vos résultats et vos manifestations** (loto, concours de belote, soirée, etc ...).

Là non plus, n'hésitez pas !



FORMATION DE PREMIERS SECOURS CIVIQUES (PSC1)

Suite au succès des années précédentes, **le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse**, en partenariat avec la Protection Civile de la Creuse, **met en place des formations de premiers secours civiques (PSC1).**

Le PSC1 est la formation de base aux premiers secours en France avec l'apprentissage de :

- la gestion des malaises, alertes, plaies, brûlures, traumatismes, hémorragies, pertes de connaissance...
- la réanimation cardio-pulmonaire avec la pose et l'utilisation du défibrillateur.

Les formations aux PSC1 auront lieu suivant le calendrier suivant :

- **9 avril à Aubusson**
- **30 avril à Guéret**
- **21 mai à Guéret**
- **19 juin (lieu à définir)**

Les formations se déroulent les samedis, de 8h à 12h et de 13h à 17h. L'entrée en formation peut se faire à partir de 14 ans.

Les formations se déroulent avec un **maximum de 10 candidats** par session (les 10 premiers inscrits) et **6 candidats au minimum.**

Si ce nombre n'est pas atteint au lundi précédent la formation, elle est reportée.

Le CDOS prend en charge une grande partie des frais pédagogiques puisque **pour les bénévoles dans une association affiliée au CDOS la formation complète d'une journée ne coûte que 25 euros**, sinon la formation est facturée 60 euros.

Modalités pour s'inscrire : [Inscription aux Formations PSC1 \(google.com\)](#)



SOIRÉE TÊTE DE VEAU

SALLE POLYVALENTE
DE **GOUZON**

SAMEDI 5 MARS

20H

Soirée animée par
SÉBASTIEN CHAZELLE



MENU

Apéritif de bienvenue
Assiette de charcuterie
Tête de veau
(ou bœuf bourguignon)
Pomme vapeur
Salade - Fromage
Café gourmand



ADULTES 22€ (VIN COMPRIS)
ENFANTS 10€ (MOINS DE 12 ANS)

Réservations

C.PATY 06.85.44.74.38

D. GUY 06.87.58.17.51

(OU PLAT DE REMPLACEMENT À INDIQUER
IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA RÉSERVATION)





La Jeunesse Sportive Chambonnaise



organise une

Soirée



CHOUCROUTE

Repas préparé par le restaurant

**Au Bistrot
d'Autrefois**

Quiche lorraine

Choucroute*

Fromage/salade

Tarte fine aux pommes

(* ou filet de poulet à la
crème/ gratin dauphinois
sur demande lors de la
réservation)



le samedi 26 mars 2022

à la salle polyvalente

de Chambon-sur-Voueize

TARIFS :

22 € à partir de 12 ans

5 € pour les enfants de moins de 12 ans

(repas enfant : jambon blanc/mousseline de
pommes de terre maison)

Réservations avant le vendredi 18 mars 2022 auprès de :

Sylvain PARIS : 06.74.37.92.26

Fabien REDON : 06.82.98.34.82

David BEAUJON : 05.55.65.59.09 ou 06.47.47.72.24



I.P.N.S.



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
ABDELHAKMI	Othmane	05/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Périgny FC	U16 R1	Central
		06/03/2022	15H00	Mainsat-Sannat / Mautès	D3	Central
		12/03/2022	19H00	Auzances / Ahun	D2	Central
BELFODIL	Khaled	06/03/2022	15H00	St Sulpice le Guérétois / Felletin	R3	AA 2
		13/03/2022	15H00	Reterre-Fontanières / Mérinchal	D2	Central
BERSOUX	Olivier	13/03/2022	13H15	Bénévent-Marsac / St Agnant de Versillat	D3	Central
BOIS	Jessy	13/03/2022	15H00	Nouziers-La Cellette / Gouzou Avenir	D3	Central
BOSLE	Alain	06/03/2022	15H00	St Agnant de Versillat / St Vaury	D3	Central
		13/03/2022	15H00	Felletin / ES Guérétoise	R3	AA 1
BOUCHERAT	Maxence	05/03/2022	15H30	Sardent / Entente des Vergers	U17 R2	Central
		12/03/2022	15H30	Creuse Pôle Sud / Libourne FC	U18 R1	AA 1
BOUTMITAR	Houssa	06/03/2022	15H00	Mérinchal / Boussac	D1	Central
		13/03/2022	15H00	Vallière / Aubusson EF	D2	Central
BOUYERON	Fabrice	06/03/2022	15H00	Ste Feyre / St Agnant de Versillat	D1	Central
		12/03/2022	19H00	Aubusson EF / Bessines-Mortierolles	R3	AA 1
		13/03/2022	15H00	St Fiel / Bourgaenuef	D1	Central
BUJON	Christophe	06/03/2022	15H00	Mayotte ASC / Champagnat	D3	Central
		13/03/2022	13H15	Vallière / St Sulpice-St Georges	D4	Central
BUSSONNAIS	Thomas	05/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Poitiers FC	U17 R1	AA 1
		06/03/2022	13H15	ES Guérétoise / St Sébastien-Azéables	D2	Central
		12/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Isle	U15 R1	Central
CHAMBERAUD	Sacha	05/03/2022	15H30	ESM La Souterraine / Ussel	U18 R2	Central
		12/03/2022	15H30	Bourgaenuef-Bénévent-Dun / Verneuil-Sur-Vienne	U17 Dist.	Central
CHANUDET	Georges	06/03/2022	15H00	Mayotte ASC / Champagnat	D3	Observateur
CHASSAGNE	David	06/03/2022	15H00	Peyrabout-La Saunière / Méasnes	D4	Central
CHATAIN	Rodolphe	05/03/2022	19H00	ESM La Souterraine / St Savin-St Germain	R2	AA 2
		06/03/2022	15H00	Aubusson EF / Boussac	D2	Central
		13/03/2022	15H00	Felletin / ES Guérétoise	R3	AA 2
CHATONNET	Bernard	05/03/2022	18H00	Dontreix / Flayat	D3	Central
		12/03/2022	19H00	Boussac / Limoges Vigenal	R3	AA 2
CHOLIN	Christophe	05/03/2022	19H00	Vallon / Toulon	D2	Central
		12/03/2022	19H00	Aubusson EF / Bessines-Mortierolles	R3	AA 2
CHRISTY	Cédric	05/03/2022	13H30	Ste Feyre / Creuse Pôle Sud	U15 Dist.	Observateur
		05/03/2022	15H30	Sardent / Entente des Vergers	U17 R2	Observateur
		06/03/2022	15H00	Limoges Beaubreuil / Thenon Limeyrat	R2	Central
		12/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Isle	U15 R1	Observateur
		12/03/2022	19H00	Nontron-St Pardoux / Ruffec Stade	R2	Central



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
COUT	Christophe	05/03/2022	19H00	Boussac / Feytiat	R3	AA 1
		06/03/2022	15H00	Creuse Avenir 2005 / St Fiel	D1	Central
		13/03/2022	15H00	Sardent / Mérinchal	D1	Central
DAHALANE	Djamili	06/03/2022	15H00	Ahun / Bord St Georges	D2	Central
DAUNAY	Antoine	06/03/2022	15H00	Chéniers / Nouziers-La Cellette	D3	Central
DEFRENEIX	Guy	05/03/2022	15H00	La Souterraine-St Maurice / St Fiel-Foot Acc-St Sulpice	U15 Dist.	Observateur
		06/03/2022	15H00	Nouziers-La Cellette / Chambon	D4	Observateur
DENIBAUD	Sébastien	06/03/2022	15H00	Bord St Georges / Clugnat	D4	Central
DIALLO	Alpha Bappa	06/03/2022	15H00	St Dizier-Leyrenne / Bussière-Dunoise	D2	Central
DIDIER	Ludovic	06/03/2022	15H00	Felletin / St Sulpice-St Georges	D3	Central
DUBOEUF	Goulven	05/03/2022	15H30	ESM La Souterraine / Rilhac-Rancon	U17 Dist.	Central
		12/03/2022	15H00	Ste Feyre / NEC-FG 2000-Espoirs des Combrailles	U15 Dist.	Central
DURAND	Emma	05/03/2022	15H30	Auzances / Fun 87	U17 Dist.	Central
		12/03/2022	15H30	NEC-FG 2000- Combrailles / AFP- Alouette	U17 Dist.	Central
ELIE	Dimitri	06/03/2022	13H15	Chambon / Reterre-Fontanières	D2	Central
		12/03/2022	19H00	ESM La Souterraine / ES Guérétoise	D2	Central
GALATEAU	Christophe	06/03/2022	15H00	Lussat / Ajain	D3	Central
GATIER	Didier	13/03/2022	15H00	La Courtine-Crocq-La Villeneuve / Chambon	D2	Central
HERRY	Rayan	05/03/2022	17H15	ES Guérétoise / Pays Aredien	U17 Dist.	Central
		12/03/2022	15H00	St Fiel-Foot Acc-St Sulpice Gtois / Auzances	U15 Dist.	Central
KEBLI	René	05/03/2022	15H00	Auzances / ES Guérétoise	U15 Dist.	Central
		06/03/2022	13H15	Mérinchal / Vallière	D2	Central
		12/03/2022	15H00	Creuse Pôle Sud / La Souterraine-St Maurice	U15 Dist.	Observateur
KOCAAGA	Recep	05/03/2022	19H00	Peyrat La Nonière / Gouzon Avenir	D1	Central
		06/03/2022	15H00	ES Guérétoise / Aixe-Sur-Vienne	R3	AA 1
		12/03/2022	19H00	Gouzon Avenir / Panazol	R2	AA 1
		13/03/2022	15H00	St Agnant de Versillat / Creuse Avenir 2005	D1	Central
LABETOULLE	Virginie	06/03/2022	15H00	Trelissac / Soyaux Charente	Fém. R1	Central
		13/03/2022	15H00	St Sébastien-Azérables / Bénévent-Marsac	D2	Central
LALANDE	Philippe	05/03/2022	15h30	ESM La Souterraine / Rilhac-Rancon	U17 Dist.	Observateur
		13/03/2022	15H00	Chénérailles / Bord St Georges	D2	Central
LAURENT	Antonin	05/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Périgny FC	U16 R1	AA 2
LE CAM	Suncho	05/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Poitiers FC	U17 R1	AA 2
LEVEAU	Alexandre	05/03/2022	15H00	La Souterraine-St Maurice / St Fiel-Foot Acc-St Sulpice	U15 Dist.	Central
		12/03/2022	15H00	Creuse Pôle Sud / La Souterraine-St Maurice	U15 Dist.	Central



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
LONCLE	François	05/03/2022	19H00	Auzances / St Vaury	D1	Central
		06/03/2022	15H00	ES Guérétoise / Aix-sur-Vienne	R3	AA 2
		13/03/2022	15H00	St Priest-Champs / Billom SC	D1	Central
LOUBAUD	Christophe	05/03/2022	19H00	ESM La Souterraine / St Savin-St Germain	R2	AA 1
		06/03/2022	15H00	Chambon / Sardent	D1	Central
		13/03/2022	15H00	Bénévent-Marsac / Peyrat La Nonière	D1	Central
MICHEL	Christian	06/03/2022	15H00	Chénérailles / Evaux-Budelière	D4	Central
MONDON	Thierry	06/03/2022	15H00	Bourganeuf / Bénévent-Marsac	D1	Observateur
NICOT	Florian	05/03/2022	13H30	ES Guérétoise / Verneuil-Sur-Vienne	U13 LFNA	Central
		12/03/2022	15H30	Creuse Pôle Sud / Libourne FC	U18 R1	AA 2
PASQUET	Richard	06/03/2022	15H00	St Sulpice le Guérétois / Felletin	R3	AA 1
		12/03/2022	20H00	Domerat / Neuvy	D1	Central
		13/03/2022	15H00	ES Guérétoise / FCC Oradour	Fém. R2	Central
PEDARD	Laurent	06/03/2022	13H15	Evaux-Budelière / Jarnages-Parsac	D3	Central
		13/03/2022	15H00	Auzances / Jarnages-Parsac	D4	Central
PICAUD	Lucie	05/03/2022	13H30	Ste Feyre / Creuse Pôle Sud	U15 Dist.	Central
		12/03/2022	15H00	ES Guérétoise / Bénévent-Marsac-Dun-Naillat	U15 Dist.	Central
POTIER	Mehdi	06/03/2022	15H00	Nouziers-La Cellette / Chambon	D4	Central
RAMBAUD	Damien	13/03/2022	15H00	Rougnat / Mérinchal	D4	Central
RENAUD	Aurélien	05/03/2022	15H30	ES Guérétoise / Périgny FC	U16 R1	AA 1
		06/03/2022	13H15	Bourganeuf / St Sulpice le Guérétois	D3	Central
		13/03/2022	15H00	St Dizier-Leyrenne / Ste Feyre	D2	Central
ROUDIER	Clément	12/03/2022	13H30	ES Guérétoise / Isle	U14 R2	Central
ROUSSILLAT	Franck	06/03/2022	13H15	Ste Feyre / Bénévent-Marsac	D2	Central
		13/03/2022	15H00	Bussière-Dunoise / Fursac	D2	Central
SABY	Thomas	13/03/2022	13H15	Felletin / Aubusson EF	D3	Central
SERRANO	Anthony	05/03/2022	15H30	Creuse Pôle Sud / Cognac Foot	U17 R2	Central
SIKA	Saindou	06/03/2022	15H00	Gouzon Avenir / La Forêt du Temple	D3	Central
SOULAIMANA	Fayhane	05/03/2022	19H00	Boussac / Feytiat	R3	AA 2
		06/03/2022	15H00	Bourganeuf / Bénévent-Marsac	D1	Central
		12/03/2022	19H00	Boussac / Limoges Vigenal	R3	AA 1
SUERINCK	Lucky	06/03/2022	13H15	ES Guérétoise / St Sébastien-Azérables	D2	Observateur
TREPIED	Kevin	13/03/2022	13H15	St Vaury / Ste Feyre	D3	Central
VANNIER	Patrice	06/03/2022	15H00	ESM La Souterraine / Bénévent-Marsac	D3	Central
		13/03/2022	15H00	Chambon / Bétête-Roches	D4	Central



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
VILLATTE	Jean-Claude	05/03/2022	20H00	Chapdes-Beaufort / St Bonnet-Près-Riom	D2	Central
		06/03/2022	15H00	Dun-Naillat / ESM La Souterraine	D2	Central
		12/03/2022	15H00	ES Guérétoise / Bénévent-Marsac-Dun-Naillat	U15 Dist.	Observateur
		12/03/2022	19H00	Gouzon Avenir / Panazol	R2	AA 2
		13/03/2022	15H00	Boussac / Eaux-Budelière	D2	Central

Retrouvez-nous sur le site du District de Football de la Creuse :
<http://foot23.fff.fr>